



République Française - Département des Yvelines  
Arrondissement de MANTES LA JOLIE  
Canton de BONNIERES SUR SEINE - Commune de GUERVILLE  
Tél. 01 30 42 63 22  
Courriel : mairie.guerville@guerville.org

## **ARRETE 2024\01**

### **DE CIRCULATION et DE STATIONNEMENT**

### **13 RUE DES SOURCES**

***Nous, Maire de la commune de Guerville***

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2212-1 et suivants, 2213-1 et L. 2213-2,

**Vu**, le Code de la Route et notamment les articles R. 411-8, R. 411-25 et R. 413-1,

**Vu**, la demande de la société AZTP- Rue de Bougainville Prolongée – 77550 LIMOGES-FOURCHES représentée par M. MENGU Ismail – courriel [contact.aztp77@gmail.com](mailto:contact.aztp77@gmail.com) - Tél. 09.67.02.20.09 pour le compte d'ENEDIS, raccordement électrique,

**Considérant** la nécessité de réglementer la circulation et de stationnement dans la rue des Sources,

#### **ARRETONS**

**Article 1<sup>er</sup>** : Afin de permettre les travaux de raccordement électriques au droit de n° 13 de la rue des Sources, la chaussée sera RETRECIE et le stationnement interdit au droit de l'intervention des travaux d'ouverture des tranchées sur chaussée, **pour une durée de 2 semaines**. La circulation sera rétablie le soir. La sécurité des piétons devra être assurée : la tranchée sera sécurisée par un barriérage.

**Article 2** : Des panneaux de signalisation et de sécurisation seront à la charge et mis en place par le pétitionnaire ainsi qu'une information aux riverains.

Dans le cadre de l'économie d'énergie, l'éclairage public est éteint de minuit à 5h du matin. Aussi il est nécessaire de mettre un place un éclairage de substitution (de type Triflash ou autre) afin de sécuriser la zone de travaux.

**Article 3** : le présent arrêté sera affiché aux extrémités des rues citées ci-dessus et distribué aux riverains de l'ensemble de la rue par le pétitionnaire.

**Article 5** : la Gendarmerie et tous les Agents de la Force publique seront chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché.

AMPLIATION DU PRESENT ARRETE SERA ADRESSEE A :

La Gendarmerie de Septeuil

Le pétitionnaire

ENEDIS

Fait à Guerville, le 09/01/2024,

Pour Mme Le Maire,

L'Adjoint par délégation,

M. HARDY.